

Quelques nouvelles sur l'éco hameau en construction :
Janvier 2019

PLUi et aménagement des territoires ruraux.

A inscrire dans notre programme électoral pour les municipales de 2020 !

Les PLUi contribuent à la désertification des territoires ruraux !

Pour « compenser » cette dérive la loi ALLUR doit être utilisée en suscitant la création de micro fermes sur 5 000m² et 3 logements au minimum.

Ces logements peuvent être « sociaux » quant à leurs financements et aussi de type privé pour les volontaires à une vie simple, frugale, durable, anti consumériste, ancrée dans la Nature et les jardins vivriers.

Chaque commune doit inciter en parallèle de leur PLUi à ces créations ; trop de municipalités pour ne pas dire toutes sont opposées à ce type d'aménagement de leurs territoires. Pourtant il y a des volontaires pour ce type de logement ; ils seront légions lorsque le revenu de base sera enfin instauré dans quelques territoires. Pour cela il faut que la valeur « travail » laisse une place à la valeur « activité existentielle ». Mais c'est un autre débat !

Pour que les 2 principes qui guident les PLUi soient respectés il faut que ces implantations hors PLUi ne coutent rien aux collectivités ; donc **totale autonomie des logements** et que les **terres agricoles soient préservées** d'où la mise en avant de la notion de micro ferme. Non seulement les terres agricoles sont préservées mais elles sont valorisées puissance 10 via la permaculture de substance qui décuple les rendements : 1 actif pour 1000m² !

Ainsi la désertification des territoires est réduite et son corollaire, la densification des villes est réduite au profit des citoyens volontaires pour quitter les villes ; il y en a !

Ainsi ces ilots de vie participent à la réduction des déficits chroniques en logement sains, abordables par tous avec comme caractéristique positive la juxtaposition dans un même lieu de vie des lieux d'activités ; jardins, ateliers, ... plus la production d'énergie électrique pour le logement et pour la mobilité.

Maison bioclimatique autonome auto construite et naturelle.

Dans les liens ci-dessous voici un exemple récent (2012) de construction d'une maison en paille pour 30 000€ plus 20 000€ de terrain. Elle est autonome en eau et électricité, bioclimatique et autoconstruite en chantiers participatifs sur 3 années. Dans cet investissement sont compris la production d'énergie électrique, son stockage et ses distributions ; idem pour l'eau potable, l'eau propre et l'assainissement/recyclage des eaux usées.

Une telle maison vaut 100 000€ en matériaux standards non autoconstruite mais disponible en 6 mois. L'auto construction, c'est 3 étés de 2 mois chacun, 6h par jour et 5,5 jours par semaine. Le nombre de participants est fluctuant ; je l'évalue en moyenne à 6 soit moins de 2 000h pour la maison plus les préparations des chantiers et les finitions familiales. Les préparations des repas et les travaux dans les jardins permacoles sont en plus.

Une autre différence concerne les frais fixes annuels :

Compteurs eau et électricité plus consommations = 2 000€/an pour la maison standard et quelques euros par an pour les réparations et entretiens mais une centaine d'heures par an pour évacuer et composter les productions des toilettes sèches, vidanger les bacs de décantation de l'eau de pluie, couper les plantes de la phytoépuration et les composter, On n'a rien sans rien !

S'occuper de sa maison, de ses jardins et des équipements de productions alternatives en électricité, chauffage et eau est un choix de vie économe, durable, exemplaire dans le sens où nous devons tous aller tôt ou tard à des degrés divers. Voyez ce que nous faisons naturellement aujourd'hui pour le verre, les papiers et cartons !

Bilan : investissement divisé par 2 et économies annuelles de 2 000€ sur les dépenses contraintes !

<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=oktKQ620Oic>

<https://fr.tipeee.com/avenirpermaculture>

www.terre-paille.fr

www.atelierdusoleiletduvent.org pour l'éolienne autoconstruite et l'autonomie en électricité.

L'Atelier du Soleil et du Vent est une **association de type loi 1901 à but non lucratif** basée au 57 avenue de Poitiers, à **Lusignan (86600)**. Vienne Nouvelle Aquitaine entre Niort et Poitiers.

Extraits de films :

le Camptier des terre-pailleux de Nicolas Besson

Le stage de permaculture des terres pailleux.

Un second exemple serait l'implantation d'une micro ferme avec 3 yourtes de 6 à 8 m de diamètre plus serre et dépendances sur 5 000m² pour moins de 150 000 € tout compris. Moins de 35 m² par logement soit moins de 1 500 €/m² habitable.

N'oublions pas que ces lieux de vie génèrent plus de 100 €/mois et par logement de productions vivrières à conditions de passer plusieurs heures par semaine dans les jardins. Il faut que cela soit un « hobbies » qui se substitue aux salles de gym entre autres (30€/mois).

Ces 2 exemples sont à rapprocher des 30 logements sociaux en construction actuellement au Passage d'Agen ; ils valent chacun 170 000 € sans aucune autonomie : ni électrique, ni eau chaude, ni eau propre, ni eau potable et sans assainissement autonome ni récupération d'eau de pluie.

le : les locataires paieront les dépenses contraintes ; elles absorberont les APL et seront donc payées par nos impôts !

Fait le 29/12/2018

Site initial :

<http://scienceenvironnement.free.fr/DroitRuralPLUI/DroitRuralPLUI.htm>

Descriptif de l'éco hameau « les jardins d'Estanquet » :

<http://scienceenvironnement.free.fr/DroitRuralPLUI/EcoHameauJardinsEstanquet/EcoHameauLesJardinsEstanquet.pdf>